



BUREAU DE VAL DE BERRY

=====

Séance du Mercredi 23 Mars 2022 à 10 H 30

=====

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le Mercredi 23 Mars à 10 Heures 30, s'est réuni en présentiel, au Siège de Val de Berry, 14 rue Jean-Jacques Rousseau à Bourges, le Bureau de Val de Berry.

ETAIENT PRESENTS :

Emmanuel RIOTTE
Bernadette GOIN

Président – Conseiller Départemental – Maire de St Amand
Vice-Présidente – Conseillère Communautaire Agglo –
Maire de Berry-Bouy
Membre – Conseiller Départemental
Membre – Conseillère Départementale
Membre – Président Entraide Berruyère– Secrétaire de Séance
Membre – Représentant des locataires (CLCV)
Secrétaire de Séance

Christian GATTEFIN
Catherine REBOTTARO
François DESCHAMPS
Marie-Claire FERRIER

ETAIT EXCUSEE :

Christine CHEZE-DHO

Membre – Adjointe au Maire de Bourges
Conseillère Communautaire

PRESENCE DES RESPONSABLES DE SERVICES AU BUREAU :

Benoît LEMAIGRE
Jean-Luc PINSON
Emilie LARAINÉ
Nadège BEDU

Directeur Général Adjoint - Directeur Technique et Développement
Directeur Général Adjoint – Directeur Financier et Informatique
Directrice des Affaires Juridiques et Commandes Publiques
Assistante du Directeur Général

.....

La séance est levée à 11 H 15.

BUREAU DE VAL DE BERRY

=====

Séance du Mercredi 23 Mars 2022 à 10 H 30

=====

VIII - AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE

Une autorisation à ester en justice doit être accordée au Directeur Général à ester en justice pour toute action autre qu'en cas d'urgence ou de recouvrement de créance.

Je vous présente les motifs et les dossiers suivants :

Recours ou tierce opposition dans le cadre d'une procédure de surendettement :

Dossier référencé 0306 0023 06
Dossier référencé 0133 0072 06
Dossier référencé 0042 0032 13
Dossier référencé 0373 0027 04
Dossier référencé 0396 0005 03
Dossier référencé 3039 0231 07

Saisine du Juge pour départ non règlementaire ou logement abandonné :

Dossier référencé 0377 0006 08
Dossier référencé 3046 4925 07
Dossier référencé 3031 0041 06
Dossier référencé 0018 2018 09
Dossier référencé 0147 0018 05

Conformément à l'Article R-421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation, je vous demande de bien vouloir autoriser le Directeur Général ou son représentant à ester en justice pour chacune des procédures mentionnées ci-dessus.

VOTE : NOMBRE DE PRESENTS OU REPRESENTES : 6
POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION

Les Membres du Bureau autorisent le Directeur Général ou son représentant à ester en justice pour chacune de ces procédures.

.....
La Secrétaire de Séance,
Marie-Claire FERRIER

.....
Le Président,
Emmanuel RIOTTE

Extrait certifié conforme
Bourges, le 24 mars 2022
Pour le Directeur Général,
Par délégation
Le Directeur Général Adjoint
Benoît LEMAIGRE

